

EXTRAIT

du Registre des décisions prises en application de la délibération n°6 du
12/01/2009

Date de convocation :
3 mai 2011

Séance du 9 mai 2011 à 19 heures

Nombre de
délégués en
exercice : 60

Le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du
Pays du Grésivaudan s'est réuni à Crolles au nombre prescrit par
le règlement, sous la présidence de Monsieur François
BROTTE, Président de la Communauté de Communes du Pays
du Grésivaudan.

Objet :
Subvention à
SOS racisme

Présents : A. ANDREVON, C. ANGLADE, P. BAUDAIN, P. BEGUERY, L.
BELLICARD, C. BICH, C. BLANC-COQUAND, P. BOISSELIER, D. BOSA, Y.
BOUCHERT-BERT-PEILLARD, JM. BOUCLANS, F. BROTTE, JP. BUART, B.
CARAGUEL, D. CHARBONNEL, D. CHAVAND, JF. CLAPPAZ, D. CLOUZEAU-
GERMAIN, G. COHARD, R. COHARD, R. COLLIAT, I. CURT, J. DUBUS, C.
ENGRAND, L. FERRADOU, F. GIMBERT, G. GIRAUD, M. GLATIGNY, C.
GLOECKLE, J. GUILLOT, C. JOY, G. LAMAND, C. LOUVEL-DE-MONCEAUX,
C. MALIA, B. MICHON, W. MINGUELY, J. MOUSIN, B. MURIENNE, J.
PICCHIONI, R. POIS - POMPEE, G. QUINZIN, P. RAMOUSSE, C. SAURY, B.
SORREL, F. STEFANI, P. TERNAUX, L. THERY, Y. TOSOLINI, B. TRIFFE, C.
VANNUFFELLEN, P. VOLPI.

Présents : .51
Pouvoirs : .4
Votants : .55
Vote pour : 43
Vote contre : 1
Abstentions : 11
Vote blanc : 0

Excusés: JP DURAND, G. FASTIER (pouvoir à F.STEFANI), A. GUILLUY, JC.
JOLLY, P. LANGENIEUX-VILLARD, O. LEROUX (pouvoir à F.BROTTE), P.
LEVASSEUR (pouvoir à G.GIRAUD), J. LOMBARD (pouvoir à R.COLLIAT), S.
VAUSSENAT.

Monsieur Robert COLLIAT est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que l'association SOS Racisme
œuvre depuis plusieurs années contre les discriminations et le
racisme. Cette association sollicite auprès de la communauté de
communes du Pays du Grésivaudan une subvention d'aide au
projet « caravane citoyenne pour le vivre ensemble contre le
racisme et les discriminations ».

Cet évènement doit se dérouler au mois de mai. Il est axé sur le
métissage culturel et le partage des principes de la République. Il
est organisé en partenariat avec les structures socioculturelles et
associatives locales de Crolles et Pontcharra.

**Le bureau communautaire, après en avoir délibéré et à la
majorité des membres présents ou représentés moins une
opposition décide d'allouer une subvention exceptionnelle
de 1300 € pour cette manifestation.**

Transmis le : 25/05/2011
N° accusé réception Préfecture : 038 - 2000-18-166 - 2010509 - 48 - DE

ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,

François BROTTES

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'François Brottes', written over a large, faint oval shape.